

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle Richelieu, le **lundi 4 octobre 2021 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Bordereaux des comptes à payer 2021-10-A, 2021-10-B, 2021-10-C, 2021-10-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2021-10.
6. Adoption de nouveaux organigrammes - Direction générale et Services aux citoyens et communications de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
7. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses.
8. Remboursement anticipé de la dette à long terme.
9. Remboursement partiel des Règlements d'emprunt numéros 1182 et 1224.
10. Modifications du Règlement numéro 1298 concernant des travaux de réfection du centre aquatique.
11. Prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu pour l'année 2022.
12. Prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu pour l'année 2022.
13. Prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu pour l'année 2022.
14. Prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu pour l'année 2022.
15. Entente de partage du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien du chemin des Carrières - Plan d'action et budget 2022.

16. Contrat de location de patinoires au Complexe sportif Sportscène pour la saison 2021-2022.
17. Transaction concernant le règlement du dossier SAI-M-285316-1904 - Tribunal administratif du Québec.
18. Proclamation de la Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre ».
19. Appui pour la création d'un plateau sportif au Collège Saint-Hilaire - Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.
20. La série des Courses thématiques - Épreuve finale de l'édition 2021.
21. Tenue de la Guignolée des médias sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
22. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 septembre 2021 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
23. Recommandation CPT-21091406 de la réunion ordinaire du 14 septembre 2021 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
24. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 septembre 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
25. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-21092805, CCU-21092806, CCU-21092807, CCU-21092808, CCU-21092809, CCU-21092810, CCU-21092811, CCU-21092812, CCU-21092813, CCU-21092814, CCU-21092815, CCU-21092816, CCU-21092817, CCU-21092818, CCU-21092819, CCU-21092820, CCU-21092821, CCU-21092822, CCU-21092823, CCU-21092824, CCU-21092825, CCU-21092826 et CCU-21092827.
 - CCU-21092805 - Construction d'un garage détaché - 219, rue Saint-Jacques
 - CCU-21092806 - Construction d'un garage détaché - 687, Grande Allée
 - CCU-21092807 - Rénovation extérieure - 741, rue des Chardonnerets
 - CCU-21092808 - Travaux d'agrandissement - 935, rue Malo
 - CCU-21092809 - Construction d'un garage détaché - 671, chemin Rouillard
 - CCU-21092810 - Travaux d'agrandissement - 539, rue du Massif
 - CCU-21092811 - Rénovation extérieure - 232, rue Villeneuve
 - CCU-21092812 - Rénovation extérieure - 534, rue des Falaises
 - CCU-21092813 - Rénovation extérieure - 20, chemin des Patriotes Sud
 - CCU-21092814 - Rénovation extérieure - 779, chemin Authier
 - CCU-21092815 - Rénovation extérieure - 837, rue de Fontainebleau
 - CCU-21092816 - Rénovation extérieure - 416, chemin des Moulins

- CCU-21092817 - Affichage - 620, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - CCU-21092818 - Agrandissement et rénovation extérieure - 630, rue des Lilas
 - CCU-21092819 - Affichage - 348, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - CCU-21092820 - Affichage - 375, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - CCU-21092821 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 715, rue des Colibris (lot 3 282 888)
 - CCU-21092822 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 708, rue des Colibris (lot 3 282 875)
 - CCU-21092823 - Agrandissement et rénovation extérieure - 110, rue Millier
 - CCU-21092824 - Agrandissement et rénovation extérieure - 430, rue des Pommiers
 - CCU-21092825 - Révision du PIIA CCU-21033025 - Construction d'un bâtiment agricole - 815, chemin Pion
 - CCU-21092826 - Révision du PIIA CCU-21042729 - Rénovation extérieure - 660, rue Rimbaud
 - CCU-21092827 - Révision du PIIA CCU-21072719 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 50, rue des Érables
26. Demande de dérogation mineure relative au 219, rue Saint-Jacques (lot 6 298 034).
 27. Demande de dérogation mineure relative au 687, Grande Allée (lot 1 818 208).
 28. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de permettre les usages industriels de la classe I-3 dans la zone I-2.
 29. Adoption du premier projet de Règlement numéro 1235-18, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de permettre les usages industriels de la classe I-3 dans la zone I-2 ».
 30. Soumissions relatives au contrat AME21-02 concernant des travaux d'aménagement au parc Lamartine.
 31. Octroi du contrat ING18-P09-AO2 concernant les travaux de réfection du centre aquatique.
 32. Octroi du contrat ING21-M02-AO2 concernant les services professionnels en gestion de projet de construction pour un chargé de projets - Réfection du centre aquatique.
 33. Octroi du contrat ING21-P03-AO1 concernant des travaux de pavage - Piste multifonctionnelle Route 116 et sentiers de parcs.
 34. Questions de l'assistance.
 35. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2021 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2021 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Corriveau mentionne que les prochaines séances du conseil seront probablement tenues au pavillon Jordi-Bonet. Il explique notamment les consignes concernant le déroulement de la séance, les périodes de questions et le fonctionnement pour poser des questions concernant les demandes de dérogations mineures. Il invite la population à se faire vacciner contre la COVID-19 et indique que le passeport vaccinal pourra être exigé pour certaines activités. Il invite les citoyens à utiliser les services en lignes ou par téléphone et à prendre rendez-vous si l'utilisation des services en ligne est impossible. Des bacs de récupération pour les masques de procédure sont disponibles à l'entrée principale de l'hôtel de ville et au garage municipal. Il fait mention de quelques activités dont la « Semaine des aînés », Créations-sur-le-champ/Land art et la grande marche Pierre Lavoie. Il précise que les terrains de tennis sont ouverts jusqu'au 30 octobre prochain.

2021-389

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil, en ajoutant le point suivant:

- 33.1 Augmentation de la bourse du Prix du jury - Créations-sur-le-champ/Land art

...Étant donné la fin de mandat des élus en raison de l'élection municipale qui se tiendra le 7 novembre prochain, madame la conseillère Brigitte Minier et monsieur le conseiller Louis Toner prennent la parole.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Mme Carole Blouin	Création d'un plateau sportif au Collège Saint-Hilaire
M. Marc-André Guertin	Octroi du contrat ING21-P03-AO1 - piste multifonctionnelle route 116
M. Jean-Yves Héroux	Soumissions relatives au contrat AME21-02 - travaux d'aménagement au parc Lamartine
M. Gaston Meilleur	Rue Desrochers - pétition envoyée au comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - interdiction de stationner près de la piste cyclable - demande de révision

M. François Pelletier	Questionnements concernant l'aménagement du parcours de disque golf au parc Paul-Émile-Borduas
M. François Perrier	Emplacement du parcours de disque golf Dépenses - frais juridiques
Mme Joëlle Bertrand-Bovet	Emplacement du parcours de disque golf – proximité avec les structures pour jeunes enfants - modification de la vocation du parc Paul-Émile-Borduas

2021-390

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2021-391

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2021-10-A, 2021-10-B, 2021-10-C, 2021-10-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2021-10-A, au montant de 4 254 477,82 \$, incluant les cotisations à divers regroupements ou associations au montant de 620,87 \$, numéro 2021-10-B, au montant de 3 695,11 \$, numéro 2021-10-C, au montant de 488 098,34 \$, numéro 2021-10-D, au montant de 458 878,32 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2021-10, signé par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 30 septembre 2021, ainsi que les rapports concernant les dépenses autorisées au cours de la période du 2 septembre 2021 au 29 septembre 2021, signés en date du 29 septembre 2021 par madame Bousquet.

2021-392

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2021-10

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2021-10 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 29 septembre 2021, pour la période du 31 août 2021 au 28 septembre 2021, soit et est approuvé par ce conseil.

2021-393

ADOPTION DE NOUVEAUX ORGANIGRAMMES - DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES AUX CITOYENS ET COMMUNICATIONS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la planification de la main-d'oeuvre pour les années 2021-2022;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la continuité des opérations, la rétention et l'attraction du personnel;

CONSIDÉRANT QUE le titre de la fonction de Responsable du soutien cabinet du Maire devrait être modifié pour le titre d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de créer un poste cadre au sein des Services aux citoyens et communications;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les nouveaux organigrammes de la Direction générale et des Services aux citoyens et communications de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, lesquels organigrammes sont joints à la présente résolution respectivement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

Que ces organigrammes sont approuvés en conformité avec la recommandation de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, contenue dans son rapport en date du 29 septembre 2021.

2021-394

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil reçoive les deux états comparatifs déposés par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, soit:

- l'état des revenus et dépenses au 31 août 2021 et comparatif au 31 août 2020, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante;
- l'état des revenus et dépenses au 31 août 2021 et estimé au 31 décembre 2021, joint à la présente résolution comme annexe « B » pour en faire partie intégrante.

2021-395

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE LA DETTE À LONG TERME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise de rembourser par anticipation, la dernière échéance du renouvellement prévue en novembre 2021 de la dette à l'ensemble des sept (7) règlements suivants, et ce, à même le poste budgétaire 02-911-00-810, pour un montant de 1 218 676,00 \$, et à même le poste budgétaire 55-992-17-006 (surplus affecté au remboursement de la dette), pour un montant de 500 000,00 \$.

RÈGLEMENT	DESCRIPTION	MONTANT
965	Règlement décrétant des travaux pour l'aménagement d'une piste cyclable sur le tronçon 3 centre-ville et la pose d'une signalisation sur la piste cyclable sur le boulevard laurier et autorisant une dépense et un emprunt de deux cent vingt-huit mille dollars (228 000,00 \$) nécessaire à cette fin	62 500,00 \$

1047	Règlement autorisant des travaux pour l'aménagement d'un réseau cyclable sur les tronçons Ozias-Leduc, du Louvre, Sainte-Anne, Jeannotte, Maureen et Helen, de la Pommeraie et Boisé ensoleillé, et décrétant un emprunt de deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille dollars (2 379 000,00 \$) nécessaire à cette fin	107 200,00 \$
1058	Règlement décrétant des travaux d'aménagement, d'achat et d'installation d'appareils et de modules de jeux, travaux connexes et travaux d'infrastructures dans les parcs de la ville et un emprunt de un million quatre cent cinq mille dollars (1 405 000,00 \$) nécessaire à cette fin	124 000,00 \$
1070	Règlement décrétant des travaux de réfection d'infrastructures, d'aqueduc, de voirie, d'égout pluvial, de construction de bordures et de trottoirs sur les rues Jolliet et Nadeau et des travaux de construction d'un nouvel accès et de modification des accès existants à l'école secondaire Ozias-Leduc et autorisant un emprunt de sept cent soixante mille dollars (760 000,00 \$) nécessaire à cette fin	192 776,00 \$
1071	Règlement décrétant des travaux d'aménagement, d'achat et d'installation d'appareils et de modules de jeux et des travaux connexes dans les parcs de la ville, des travaux d'infrastructures et de réfection dans diverses rues de la ville ainsi que des travaux d'installation de chambres d'aqueduc et d'équipements de télémétrie dans des postes de suppression et autorisant un emprunt de six cent vingt-cinq mille dollars (625 000,00 \$) nécessaire à cette fin	69 300,00 \$
1073	Règlement décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la piscine municipale de Mont-Saint-Hilaire et autorisant un emprunt de trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille quatre cents dollars (3 279 400,00 \$) nécessaire à cette fin	1 029 200,00 \$
1080	Règlement décrétant des travaux d'installation de systèmes d'éclairage dans des parcs et une piste cyclable, de réaménagement du stationnement du centre civique de prolongement de la piste cyclable entre la Maison des jeunes et la montée des Trente, d'aménagement d'un terrain de soccer au Collège St-Hilaire, d'aménagement du parc Alphonse-Richer, phase 2, dont la fourniture et l'installation de modules de jeux, ainsi que des travaux connexes et des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de cinq cent soixante et un mille dollars (561 000,00 \$) nécessaire à cette fin	133 700,00 \$

Que ce remboursement soit fait en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 22 septembre 2021.

2021-396

REMBOURSEMENT PARTIEL DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 1182 ET 1224

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise de procéder au remboursement des soldes à refinancer des règlements d'emprunt suivants qui viennent à échéance le 23 novembre 2021.

RÈGLEMENT	DESCRIPTION	MONTANT
1182	Acquisition par la Ville de Mont-Saint-Hilaire de l'immeuble portant le numéro de lot 1 820 071 au cadastre du Québec pour la construction d'une caserne et autorisant le paiement d'honoraires professionnels	35 100,00 \$
1224	Travaux de démolition de l'immeuble sis au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier situé sur le lot 1 820 071 au cadastre du Québec, des travaux de compaction dynamique du sol, des travaux de construction d'une caserne incendie sur ledit lot, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, des travaux connexes, de même qu'au paiement d'honoraires professionnels	648 800,00 \$

Que ce remboursement soit fait en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 1^{er} septembre 2021.

2021-397

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1298 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE AQUATIQUE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le Règlement numéro 1298, intitulé: « Règlement décrétant des travaux de réfection du centre aquatique de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et des travaux connexes ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant une dépense de dix millions sept cent soixante-trois mille dollars (10 763 000,00 \$), comprenant un emprunt de six millions de dollars (6 000 000,00 \$), nécessaires à cette fin » afin d'augmenter le montant de la dépense d'une somme de 2 315 400 \$ et de puiser cette différence à même le surplus de la Ville affecté aux projets d'investissement (projets structurants) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le titre du Règlement numéro 1298 est remplacé par le suivant: « Règlement décrétant des travaux de réfection du centre aquatique de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et des travaux connexes ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant une dépense de treize millions soixante-dix-huit mille quatre cents dollars (13 078 400,00 \$), comprenant un emprunt de six millions de dollars (6 000 000,00 \$) nécessaires à cette fin ».

Que le paragraphe 1 de l'article 2 du Règlement numéro 1298 est remplacé par le suivant:

« Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de TREIZE MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLLE QUATRE CENTS DOLLARS (13 078 400,00 \$).

Que le paragraphe 3 de l'article du règlement numéro 1298 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter le montant des dépenses requis pour la réalisation des travaux décrétés en vertu du présent règlement qui ne sont pas couverts par l'emprunt identifié au paragraphe précédent, le conseil est autorisé à affecter une somme de SEPT MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLLE QUATRE CENTS DOLLARS (7 078 400,00 \$) à même le surplus de la Ville affecté aux projets d'investissement (projets structurants) ».

Que l'annexe « B » du Règlement numéro 1298 soit, l'estimation préliminaire détaillée préparée par madame Sylvie Lapalme, trésorière, en date du 29 mars 2021, est remplacée par une nouvelle annexe « B » préparée par madame Lapalme, en date du 1^{er} octobre 2021, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'à la fin des travaux, les sommes inutilisées soient retournées au surplus affecté aux projets d'investissement (projets structurants), poste budgétaire 55-992-17-007.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2021-398

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 15 septembre 2021, le conseil de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* ou de l'article 603 du *Code municipal*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu pour l'année 2022, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 062 700,00 \$ et des dépenses d'immobilisations de 437 600,00 \$ pour des dépenses totales de 3 500 300,00 \$.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2022, soit de 881 579,88 \$, et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation lorsque requise.

2021-399

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 22 septembre 2021, le conseil de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* ou de l'article 603 du *Code municipal*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2022, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 909 000,00 \$ et des dépenses d'immobilisations de 2 005 800,00 \$ pour des dépenses totales de 5 914 800,00 \$.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2022, soit de 1 332 945,28 \$, et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation lorsque requise.

2021-400

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE le 9 septembre 2021, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ces prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires doivent être soumises pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2022 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, telles qu'adoptées par son conseil d'administration le 9 septembre 2021.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2022, soit de 2 430 462,00 \$ et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise.

2021-401

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 10 septembre 2021, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ces prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2022 de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, telles qu'adoptées par son conseil d'administration le 10 septembre 2021.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2022, soit de 89 090,00 \$ et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise.

2021-402

ENTENTE DE PARTAGE DU FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES CARRIÈRES - PLAN D'ACTION ET BUDGET 2022

CONSIDÉRANT l'entente signée le 6 juin 2011 entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et la Municipalité régionale de comté des Maskoutains concernant le partage des redevances versées par l'exploitant des carrières;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente oblige la Ville de Mont-Saint-Hilaire à soumettre annuellement un plan d'action et un budget à l'ensemble des parties pour adoption par résolution de leur conseil respectif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le plan d'action et le budget 2022, définis à l'annexe « A », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le tout en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 20 septembre 2021.

2021-403

**CONTRAT DE LOCATION DE PATINOIRES AU COMPLEXE SPORTIF SPORTSCÈNE
POUR LA SAISON 2021-2022**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le contrat à intervenir avec la Société de Gestion C.R.L. inc. concernant la location des patinoires 1 et 2 au Complexe sportif Sportscène pour la saison 2021-2022, au tarif de 293,60 \$ l'heure, incluant les taxes, pour un total de 34,25 heures par semaine pendant 30 semaines, pour les activités suivantes: hockey 17 heures, patinage artistique 9 heures, patinage libre 5,25 heures et ringuette 3 heures.

Que les frais de location pour les mois de septembre à décembre 2021, décrits au bon de commande LO 21-12, au montant de 158 103,60 \$, incluant les taxes, soient payables à même le poste budgétaire 02-734-00-515, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Elizabeth Cantin, directrice par intérim du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 24 septembre 2021.

Que madame Elizabeth Cantin, directrice par intérim du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisée à signer ledit contrat.

2021-404

**TRANSACTION CONDITIONNELLE À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL
PAR RÉSOLUTION - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC - DOSSIER
SAI-M-285316-1904**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-140 décrétant l'acquisition par voie d'expropriation d'une partie du lot 1 816 736 (nouveau lot 6 306 841) au cadastre du Québec (rue Lavoie) adoptée par le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis d'expropriation a été inscrit au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Rouville le 16 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Tribunal administratif du Québec (section des affaires immobilières) doit statuer sur le montant de l'indemnité totale à verser par la Ville de Mont-Saint-Hilaire à la partie expropriée (dossier portant le numéro SAI-M-285316-1904);

CONSIDÉRANT QUE pour éviter une audition relativement à l'indemnité finale, les parties ont engagé un processus de négociation;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues pour mettre un terme à ce dossier et de fixer les termes de l'indemnité finale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil entérine la « Transaction conditionnelle à l'approbation du conseil municipal par résolution » conclue avec les propriétaires de l'immeuble portant anciennement le numéro de lot 1 816 736 au cadastre du Québec (rue Lavoie) concernant le dossier du Tribunal administratif du Québec (section des affaires immobilières) portant le numéro SAI-M-285316-1904, laquelle est jointe en annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la présente transaction conditionnelle à l'approbation du conseil municipal par résolution est entérinée en conformité avec la recommandation de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, contenue dans son rapport en date du 29 septembre 2021.

Que ce conseil autorise M^e Martine Burelle ou tout avocat de la firme BurElle, avocate, à signer au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire la transaction mettant un terme à ce dossier.

2021-405

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE « NOEUDVEMBRE »

CONSIDÉRANT QU'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire proclame le 19 novembre comme la Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre ».

2021-406

APPUI AU COLLÈGE SAINT-HILAIRE - CRÉATION D'UN PLATEAU SPORTIF - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie le Collège Saint-Hilaire dans son projet pour la création d'un plateau sportif afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur.

Que le Collège Saint-Hilaire s'engage à offrir un certain nombre d'heures gratuitement à la population de Mont-Saint-Hilaire.

Que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à formaliser l'entente de service avec le Collège Saint-Hilaire afin que ce plateau sportif soit accessible à l'ensemble de la population.

2021-407

COURSE À PIED – CIRCUIT COURSES THÉMATIQUES – ÉDITION 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire accueille depuis 2014, l'épreuve finale de La série des Courses thématiques, organisme à but non lucratif qui met en place des événements de course à pied;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite tenir l'épreuve finale pour 2021 le 13 ou le 14 novembre 2021 à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QU'avec l'ampleur qu'a prise la course à pied au cours des dernières années et le nombre important d'Hilairemontoises et Hilairemontois qui pratiquent cette activité, la finale de ce circuit représente très certainement un intérêt pour notre population, favorise la pratique de l'activité physique et offre une certaine visibilité à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'événement présentera des épreuves de 1 km à 21,1 km;

CONSIDÉRANT QUE la thématique de l'Halloween exploitée lors de l'événement (5 km costumé) représente aussi un attrait intéressant et ludique pour toute la famille;

CONSIDÉRANT QU'une partie des recettes est destinée aux organismes qui participent bénévolement à l'organisation de la course;

CONSIDÉRANT QUE la Ville fournit un soutien logistique lors de cet événement (matériel, locaux, main-d'œuvre);

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de cet événement jouissent d'une excellente réputation sur le circuit de course à pied provincial;

CONSIDÉRANT QUE le passeport vaccinal et les mesures sanitaires en vigueur devront être respectés par l'organisation de l'événement et un contrat devra être signé en ce sens avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la tenue de la finale du circuit des Courses thématiques qui se tiendra sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire le 13 ou 14 novembre 2021.

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire fournit un soutien logistique lors de cet événement (matériel, locaux, main-d'oeuvre);

Que les mesures sanitaires qui seront en vigueur au moment de la tenue de l'événement devront être respectées par l'organisme.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire se réserve le droit d'annuler l'événement si les mesures sanitaires ne sont pas respectées.

Que madame Élisabeth Cantin, directrice par intérim du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire toute entente donnant effet à la présente.

2021-408

GUIGNOLÉE DES MÉDIAS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Guignolée des médias, le Grain d'Sel est l'organisme autorisé et bénéficiaire de la journée de collecte extérieure;

CONSIDÉRANT QUE la Guignolée des médias aura lieu cette année le jeudi 2 décembre, et ce, aux quatre coins du Québec;

CONSIDÉRANT QUE deux points de collecte sont prévus sur le territoire de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme le Grain d'Sel s'engage à prendre les mesures spéciales nécessaires pour la tenue sécuritaire de l'événement en appliquant les règles sanitaires nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE tous les montants récoltés localement serviront à bonifier les paniers des nombreuses familles qui fréquentent le centre d'entraide familiale de la Vallée-du-Richelieu chaque semaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la tenue de la Guignolée des médias organisée par l'organisme le Grain d'Sel sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, le jeudi 2 décembre 2021, à deux points de collecte, et ce, sous réserve de l'application de toutes les mesures sanitaires requises et de l'autorisation du ministère des Transports pour les routes étant sous la responsabilité dudit ministère.

2021-409

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021 DU COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 septembre 2021 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-410

RECOMMANDATION CPT-21091406 DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021 DU COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la recommandation suivante du procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 septembre 2021 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

CPT-21091406 : Réfection de l'inscription de l'ancienne caserne - école Sacré-Cœur

2021-411

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 septembre 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-412

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-21092805, CCU-21092806, CCU-21092807, CCU-21092808, CCU-21092809, CCU-21092810, CCU-21092811, CCU-21092812, CCU-21092813, CCU-21092814, CCU-21092815, CCU-21092816, CCU-21092817, CCU-21092818, CCU-21092819, CCU-21092820, CCU-21092821, CCU-21092822, CCU-21092823, CCU-21092824, CCU-21092825, CCU-21092826 ET CCU-21092827

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 28 septembre 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-21092805 : 219, rue Saint-Jacques
Construction d'un garage détaché
- CCU-21092806 : 687, Grande Allée
Construction d'un garage détaché
- CCU-21092807 : 741, rue des Chardonnerets
Rénovation extérieure
- CCU-21092808 : 935, rue Malo
Travaux d'agrandissement
- CCU-21092809 : 671, chemin Rouillard
Construction d'un garage détaché
- CCU-21092810 : 539, rue du Massif
Travaux d'agrandissement
- CCU-21092811 : 232, rue Villeneuve
Rénovation extérieure
- CCU-21092812 : 534, rue des Falaises
Rénovation extérieure
- CCU-21092813 : 20, chemin des Patriotes Sud
Rénovation extérieure
- CCU-21092814 : 779, chemin Authier
Rénovation extérieure
- CCU-21092815 : 837, rue de Fontainebleau
Rénovation extérieure
- CCU-21092816 : 416, chemin des Moulins
Rénovation extérieure

- CCU-21092817 : 620, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Affichage
- CCU-21092818 : 630, rue des Lilas
Agrandissement et rénovation extérieure
- CCU-21092819 : 348, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Affichage
- CCU-21092820 : 375, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Affichage
- CCU-21092821 : 715, rue des Colibris (lot 3 282 888)
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
- CCU-21092822 : 708, rue des Colibris (lot 3 282 875)
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
- CCU-21092823 : 110, rue Millier
Agrandissement et rénovation extérieure
- CCU-21092824 : 430, rue des Pommiers
Agrandissement et rénovation extérieure
- CCU-21092825 : 815, chemin Pion
Révision du PIIA CCU-21033025
Construction d'un bâtiment agricole
- CCU-21092826 : 660, rue Rimbaud
Révision du PIIA CCU-21042729
Rénovation extérieure
- CCU-21092827 : 50, rue des Érables
Révision du PIIA CCU-21072719
Construction d'une résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés audites recommandations.

...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 219, rue Saint-Jacques (lot 6 298 034).

...Monsieur Corriveau demande à monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désiret poser une question ou intervenir pouvait le faire par écrit à l'adresse : derogation.mineure@villemsh.ca ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville : <https://www.villemsh.ca>, et ce, jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil. Les personnes présentes dans la salle peuvent également intervenir.

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, mentionne qu'un commentaire a été reçu par courriel et qu'il a été transmis aux élus avant la séance pour prise en considération.

2021-413

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 219, RUE SAINT-JACQUES (LOT 6 298 034)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 219, rue Saint-Jacques à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 6 298 034 au cadastre du Québec.

Celle-ci a pour but d'autoriser la construction d'un garage détaché sans aménager une voie d'accès qui le relie à la rue, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit que tout garage détaché doit être relié par une voie d'accès ayant une largeur minimale de 2,5 mètres, permettant ainsi une dérogation pour la construction dudit garage détaché, et ce, sans l'aménagement d'une voie d'accès, le tout tel qu'il appert au projet d'implantation préparé par monsieur Francis Scully, arpenteur-géomètre, daté du 2 août 2021, portant le numéro de minute 4671, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de permettre la construction du garage détaché tout en conservant l'aménagement paysager et les arbres existants et d'éviter le déplacement des équipements accessoires déjà en place.

...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 687, Grande Allée (lot 1 818 208).

...Monsieur Corriveau demande à monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désiret poser une question ou intervenir pouvait le faire par écrit à l'adresse : derogation.mineure@villemsh.ca ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville : <https://www.villemsh.ca>, et ce, jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil. Les personnes présentes dans la salle peuvent également intervenir.

Aucun commentaire.

2021-414

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 687, GRANDE ALLÉE (LOT 1 818 208)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 687, Grande Allée à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 1 818 208 au cadastre du Québec.

Celle-ci a pour but d'autoriser l'implantation d'un garage détaché en cour latérale et empiétant partiellement de 3,85 mètres en cour avant, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit que tout garage détaché peut être situé dans la cour et la marge arrière ainsi que dans la cour et la marge latérale et qu'il doit être situé à 3 mètres et plus d'une cour avant autorisant ainsi une dérogation pour la construction dudit garage détaché implanté en cour latérale et partiellement en cour avant avec un empiètement en cour avant de 3,85 mètres, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation préparé par monsieur Zeljko Mrksic, arpenteur-géomètre, daté du 8 septembre 2021 et portant le numéro de minute 14, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de permettre la construction d'un garage détaché, et ce, en fonction de l'emplacement de la résidence existante et de la configuration particulière du lot visé par la demande.

2021-415

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE PERMETTRE LES USAGES INDUSTRIELS DE LA CLASSE I-3 DANS LA ZONE I-2

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de permettre les usages industriels de la classe I-3 dans la zone I-2.

2021-416

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-18 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE PERMETTRE LES USAGES INDUSTRIELS DE LA CLASSE I-3 DANS LA ZONE I-2 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

Que le premier projet de Règlement numéro 1235-18, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de permettre les usages industriels de la classe I-3 dans la zone I-2 », soit et est adopté par ce conseil.

Conformément aux directives du gouvernement du Québec émises dans le contexte exceptionnel de la pandémie liée à la COVID-19, la tenue de l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui sera annoncée dans un avis public à paraître dans le journal l'Oeil Régional et sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: monsieur le maire Yves Corriveau, messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

Ont voté contre la présente proposition: madame la conseillère Brigitte Minier et monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente proposition est adoptée à la majorité.

2021-417

SOUSSIONS RELATIVES AU CONTRAT AME21-02 CONCERNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC LAMARTINE - REJET

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions concernant le contrat AME21-02 relativement à des travaux d'aménagement au parc Lamartine;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par le soumissionnaire accuse un écart important avec le celui de l'estimation effectuée par la Firme Rousseau Lefebvre du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil rejette la seule soumission reçue concernant le contrat AME21-02 relativement à des travaux d'aménagement au parc Lamartine.

2021-418

CONTRAT ING18-P09-AO2 - TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE AQUATIQUE - CONSTRUCTIONS BÂTIMENTS QUÉBEC (BQ) INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Constructions Bâtiments Québec (BQ) inc., au montant de 12 354 753,60 \$, incluant les taxes, relativement aux travaux de réfection du centre aquatique, dans le cadre du contrat ING18-P09-AO2, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 24 septembre 2021.

Que la dépense décrite au bon de commande SI 21-54, au montant de 12 354 753,60 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 58-218-12-983 (Règlement 1298), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2021-419

CONTRAT ING21-M02-AO2 - SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DE PROJET DE CONSTRUCTION - CHARGÉ DE PROJETS POUR LA RÉFECTION DU CENTRE AQUATIQUE - AECO GESTION DE PROJETS INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de AECO Gestion de projets inc., au montant de 163 563,43 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING21-M02-AO2 relatif à des services professionnels en gestion de projet de construction pour un chargé de projets pour la réfection du centre aquatique, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 24 septembre 2021.

Que la dépense, décrite au bon de commande SI 21-60, au montant de 163 563,43 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 58-218-12-981 (Règlement 1298), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2021-420

CONTRAT ING21-P03-AO1 - TRAVAUX DE PAVAGE - PISTE MULTIFONCTIONNELLE ROUTE 116 ET SENTIERS DE PARC - LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Les Entreprises Michaudville inc., au montant de 334 800,00 \$, incluant les taxes, relativement aux travaux de pavage d'une piste multifonctionnelle Route 116 et de sentiers dans les parcs, dans le cadre du contrat ING21-P03-AO1, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 24 septembre 2021.

Que la dépense décrite au bon de commande SI 21-59, au montant de 334 800,00 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-838-20-713, pour un montant de 225 286,96 \$, incluant les taxes, et à même le poste budgétaire 55-992-13-001 (surplus affecté au transport en commun), pour un montant de 109 513,04 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2021-421

AUGMENTATION DE LA BOURSE DU PRIX DU JURY - CRÉATIONS-SUR-LE-CHAMP/LAND ART

CONSIDÉRANT QUE Mont-Saint-Hilaire est une Ville de nature, d'art et de patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE l'événement Créations-sur-le-champ/Land art est une fierté pour la Ville et qu'il la fait rayonner internationalement;

CONSIDÉRANT QUE les artistes ont beaucoup souffert de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la bourse du Prix du jury de 500,00 \$ de l'événement Créations-sur-le-champ/Land art ne reflète pas son importance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve l'augmentation, dès l'édition 2021, de la bourse du Prix du jury de l'événement Créations-sur-le-champ/Land art à 1 000,00 \$ et que deux autres prix de 500,00 \$ soient également ajoutés pour le deuxième et le troisième finaliste.

...Étant donné la fin de mandat des élus en raison de l'élection municipale qui se tiendra le 7 novembre prochain, monsieur le maire Yves Corriveau, messieurs les conseillers Emile Grenon Gilbert, Jean-Pierre Brault et Sylvain Houle prennent la parole.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Remerciements au conseil municipal pour son dévouement, particulièrement au conseiller de son district
M. Patrice Berthiaume	Développement du site de l'ancien camping Laurier - préservation de la tranquillité des citoyens du secteur
M. Pierre Nault	Projet domiciliaire déposé en 2013 le long de Grande Allée et relancé en 2015 – Autorisation et transfert de densité TOD hors TOD
<hr/>	
M. Daniel-Éric St-Onge, directeur général	Rappelle la neutralité de son rôle (article 284 de la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i>) et indique que certaines questions partisans du public devront être censurées
<hr/>	
M. Yanick Coderre	Vitesse rue Jeannotte – aucune présence policière - dangereux pour les enfants
M. Gilles Cardinal	Maison des cultures amérindiennes – coûts engendrés pour la Ville Nom du parc de l'Érablière-Cardinal
M. James Clément	Pancarte électorale devant une borne incendie – rue Fortier
M. Jean-Marc Duval	Étude identifiant les milieux boisés et les milieux humides sur le territoire de la ville Domaine du Flanc Nord – entente avec les promoteurs du projet – manque d'information pour les citoyens
M. Marc-André Guertin	Initiative de le CCIRV – Débats entre les candidats de l'élection du 7 novembre 2021
M. Louis-Georges Cournoyer	Aménagement du parcours de disque golf au parc Paul-Émile Borduas – absence de consultation des citoyens du secteur – nuisance et dangerosité pour les utilisateurs du parc – dépôt d'une pétition
M. André Perron	Aménagement du parcours de disque golf au parc Paul-Émile Borduas – modification de la vocation du parc – résidents non consultés – nuisance et dangerosité

2021-422

AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise l'ajout du point suivant à l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

- 33.2 Démantèlement du parcours de disque golf au parc Paul-Émile-Borduas

2021-423

DÉMANTÈLEMENT DU PARCOURS DISQUE GOLF AU PARC PAUL-ÉMILE-BORDUAS

CONSIDÉRANT la dangerosité du parcours de disque golf aménagé au parc Paul-Émile-Borduas en raison de sa proximité avec les jeux pour les jeunes enfants, du terrain de soccer, des sentiers ainsi que des résidences situées en bordure du parc;

CONSIDÉRANT que pour éviter que des personnes soient blessées par les disques utilisés pour cette activité dans le parc, il y a lieu de démanteler les installations;

CONSIDÉRANT que le parc Paul-Émile-Borduas est un parc de quartier enclavé dans un secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer un autre emplacement pour l'aménagement d'un parcours de disque golf dans un autre endroit plus approprié de la ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les installations du parcours de disque golf aménagées au parc Paul-Émile-Borduas soient démantelées dans les plus brefs délais.

Que d'ici à ce que le démantèlement soit complété, il soit interdit d'utiliser ce parcours et que des indications claires soient visibles à cet effet.

Que les indications présentes sur « Google Maps » visant à identifier la possibilité de pratiquer le disque golf dans le parc Paul-Émile Borduas soient retirées.

Qu'une analyse soit effectuée afin de déterminer l'endroit approprié dans la ville pour l'aménagement d'un parcours de disque golf.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE - SUITE

M. Jean-Yves Héroux

Plan d'aménagement du parc Lamartine

Mme Valérie Gagnon

Maisons lézardées - augmentation de l'enveloppe budgétaire - reconduction du programme en 2022 - rétroactivité du programme

M. Jean-François Paquin

Questions en ligne lors des séances - procédure Milieu humide - aménagement d'une passerelle reliant la rue du Massif et la rue des Plaines (piétons et vélos)

M. Jacques Morneau	Bordereau des comptes à payer 2021-10-A
M. Jean-Marc Duval	Milieu humide - aménagement d'une passerelle reliant la rue du Massif et la rue des Plaines
M. Damien Sanschagrin	Stationnement des trains d'Exo - gare de triage
M. François Perrier	Guignolée des médias - impacts pour le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu
M. Jacques Morneau	Plan des pistes cyclables
M. Jean-Luc Halde	Accident chemin de la Montagne - remerciements au directeur général pour son implication Remerciements aux membres du conseil pour leur implication CAZA-16 - absence de recommandation finale
M. Jean-François Paquin	Remboursement anticipé de la dette
M. Vany Desjardins	Maisons lézardées - période de réalisation des travaux pour l'octroi d'une subvention
M. Jacques Morneau	Augmentation des coûts pour la piscine
M. Ferdinand Berner	Dossier réfection de la piscine - procrastination
M. Alain St-Pierre	Vente du 108, rue Provencher - encadrement pour le redéveloppement du site Encadrement par la Ville - développements résidentiels et commerciaux innovants et visionnaires
M. Jean-François Paquin	Construction du nouveau IGA - atteinte de la nappe phréatique Zone H-60 - protection des milieux humides - consultation citoyenne - compensation pour fins de parc
M. Damien Sanschagrin	Échéancier du Règlement numéro 1235-17 Règlement numéro 1235-18 - gare de triage
M. Alain St-Pierre	Plan des pistes cyclables - comité de santé et des saines habitudes de vie - notion « Ville de 15 minutes » - mobilité active
M. Jean-François Paquin	Accès au sentier du piémont par la rue du Sommet - réalisation des travaux
Plusieurs intervenants	Félicitations au conseil municipal pour le travail réalisé

2021-424

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 4 octobre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 22 h 47.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2021 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2021 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**